

## Communiqué de Presse

Paris, le 20 août 2002

### **Création de deux FCP Garantis pour bénéficier de la reprise et des performances des 50 plus grandes valeurs européennes**

Le Crédit du Nord lance **Etoile Euro Garanti octobre 2010** – FCP dédié à l'assurance vie ou à un compte titres ordinaire – et **Etoile PEA octobre 2008** – FCP dédié au PEA - afin de répondre à une double attente de ses clients particuliers : Investir dans un fonds offrant une sécurité absolue et bénéficier des opportunités de reprise et de valorisation du marché boursier européen sur le long terme.

#### **Etoile Euro Garanti octobre 2010 :**

A l'échéance, le client a la garantie de percevoir :

- 100 % - de la valeur liquidative initiale (hors frais d'entrée, commissions assurance-vie),
- majoré de 100 % de la performance réalisée par le DJ EURO STOXX 50 entre le cours de clôture du 4 octobre 2002 et la moyenne mensuelle de l'indice de clôture au cours des 6 derniers mois, le tout limité à 80 %.

Exemple :

- Si la performance calculée est de 70 %, la valeur liquidative en octobre 2010 d'une part acquise à l'origine sera de  $300 \text{ €} \times 1,70 = 510 \text{ €}$
- Si la performance est de 105 %, la valeur liquidative en octobre 2010 sera  $300 \text{ €} \times 1,80 = 540 \text{ €}$

Ce FCP peut bénéficier du cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

*Caractéristiques techniques Etoile Euro Garanti octobre 2010 :*

- *Souscription dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou d'un compte titres ordinaire détenu dans les banques du Groupe Crédit du Nord*
- *Enveloppe globale : environ 35 millions d'euros*
- *Valeur de la part : 300 € hors droits d'entrée*
- *Souscription possible du 26 août 2002 au 24 septembre 2002 à 12 h, sauf clôture par anticipation*
- *Durée : 8 ans soit jusqu'au 4 octobre 2010*
- *Droits d'entrée :*  
*Pour l'assurance-vie : droits spécifiques des contrats d'assurance vie, pas de frais sur OPCVM*  
*Pour un compte titres ordinaire : 2,50 % pendant la commercialisation, 5 % après le 30 septembre*
- *Frais de gestion : 1,1 % l'an TTC du montant nominal*
- *Droit de sortie : néant à l'échéance, 5 % en dehors de cette date*
- *Capitalisation des revenus : oui*

**Etoile PEA octobre 2008 :**

A l'échéance de 6 ans, le client a la garantie de percevoir :

- 100 % du capital investi à l'origine (hors frais d'entrée),
- majoré de 70 % de la hausse entre l'indice initial (cours de clôture du DJ EUROSTOXX 50 du 04/10/02) et la moyenne arithmétique des indices de clôture du DJ EUROSTOXX 50 relevés tous les trimestres jusqu'à l'échéance en 2008. De plus, ce FCP bénéficie d'un effet « Cliquet-Plancher » favorable aux porteurs. En effet, à chaque date de constatation, l'indice retenu pour le calcul de la moyenne ne peut être inférieur à la meilleure valeur retenue antérieurement.

Ce FCP bénéficie du cadre fiscal privilégié du PEA : exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux CRDS et CSG) dès lors que le PEA a au moins 5 ans.

*Caractéristiques techniques Etoile PEA octobre 2008 :*

- *Souscription uniquement dans le cadre d'un PEA détenu dans les banques du Groupe Crédit du Nord*
- *Enveloppe globale : environ 35 millions d'euros*
- *Valeur de la part : 300 € hors droits d'entrée*
- *Souscription possible du 26 août 2002 au 26 septembre 2002 à 12 h, sauf clôture par anticipation*
- *Durée : 6 ans soit jusqu'au 6 octobre 2008*
- *Droits d'entrée : 2,5 % jusqu'au 26 septembre 2002, 5 % ensuite*
- *Frais de gestion : 1,1 % l'an TTC du montant nominal*
- *Droit de sortie : néant à l'échéance, 5 % en dehors de cette date*
- *Réinvestissement automatique du dividende et de l'avoir fiscal (condition de la garantie)*

*Contact Presse :*

*Denis Marquet*

*Tél : 01 40 22 46 13*

*denis.marquet@cdn.fr*